

«LES RECOMMANDATIONS DE BONNES PRATIQUES DANS LES SERVICES A DOMICILE »

• PRÉSENTATION

Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles sont des repères, des orientations, des pistes pour l'action destinées à permettre aux professionnels de faire évoluer leurs pratiques et ainsi améliorer la qualité des prestations rendues aux usagers et mettre en œuvre la démarche d'évaluation interne.

• OBJECTIFS

- Appréhendez les RBPP destinées aux services à domicile
- Appliquer ces RBPP au quotidien

• CONTENU

- Pourquoi appliquer les recommandations de bonnes pratiques professionnelles ?
- Votre structure est titulaire d'une autorisation de fonctionnement
- Votre structure dispose d'un agrément qualité
- Votre structure a opté pour une certification de service de type NF (AFNOR Certification) en plus de l'agrément qualité ou de l'autorisation
- Votre structure a opté pour une certification de service de type Qualicert (SGS) en plus de l'agrément qualité ou de l'autorisation
- Votre structure a opté pour une certification de service de type Qualisap (BVC) en plus de l'agrément qualité ou de l'autorisation
- Élaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service
- Champ et objectifs de cette recommandation
- Lignes directrices de la recommandation
- Extraits de la recommandation, apports méthodologiques et plan d'actions
- Les questions de Mademoiselle DOM
- Grille d'autodiagnostic
- Les attentes de la personne et le projet personnalisé
- Champ et objectifs de cette recommandation
- Lignes directrices de la recommandation
- Extraits de la recommandation, apports méthodologiques et plan d'actions
- Les questions de Mademoiselle Dom
- Grille d'autodiagnostic
- La mission du responsable de service et le rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance à domicile
- Champ et objectifs de cette recommandation
- Lignes directrices de la recommandation
- Extraits de la recommandation, apports méthodologiques et plan d'actions



AB Conseil

18 avenue de la République

62420 Billy-Montigny

Tél : 06 75 82 43 41

Mail : abconseil62@gmail.com

www.ab-conseil.com

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 32 62.02783.62 auprès du Préfet de région Nord-pas-de-Calais-Picardie

- Grille d'autodiagnostic
- Les questions de Mademoiselle Dom
- Mise en oeuvre d'une stratégie d'adaptation à l'emploi des personnels au regard des populations accompagnées
- Champ et objectifs de cette recommandation
- Lignes directrices de la recommandation
- Extraits de la recommandation, apports méthodologiques et plan d'actions
- Grille d'autodiagnostic
- La bientraitance : définition et repères pour la mise en oeuvre
- Champ et objectifs de cette recommandation
- Lignes directrices de la recommandation
- Extraits de la recommandation, apports méthodologiques et plan d'actions
- Ouverture de l'établissement à et sur son environnement
- Champ et objectifs de cette recommandation
- Lignes directrices de la recommandation
- Extraits de la recommandation, apports méthodologiques et plan d'actions

• **DEMARCHE PEDAGOGIQUE**

- Apports théoriques et pratiques
- Analyse et partage de cas réels

• **PUBLIC ET PRE-REQUIS**

- Intervenants des services à la personne.
- Aucun pré-requis
- 15 personnes maximum.

• **DUREE ET COÛT**

- 3 jours soit 21 heures, 790,00 euro/stagiaire
- PROCHAINE SESSION : nous contacter

En conformité avec la loi n°2009-1437 du 24/11/2009 art.51 L6353-1 modifié du code du travail, une attestation de formation précisant notamment les objectifs, la nature, les résultats de l'évaluation des acquis et la durée de la session sera remise au bénéficiaire à l'issue de la prestation



AB CONSEIL
 18 avenue de la République
 62420 Billy-Montigny
 Tél : 06 75 82 43 41
 Mail : abconseil62@gmail.com
www.ab-conseil.com

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 32 62.02783.62 auprès du Préfet de région Nord-pas-de-Calais-Picardie